

**Séance plénière ordinaire du 19 décembre 2016****DATE ET HEURE – LIEU – LISTE DES PRÉSENCES – ORDRE DU JOUR**

Date et heure	Lundi 19 décembre 2016, de 20h00 à 22h44
Lieu	Salle de la maison de commune, Vétroz
Présents	28 conseillers généraux 5 conseillers communaux : M. S. Germanier (président), M. M. Huser (vice-président), M. O. Cottagnoud, M. A. Fontannaz, Mme V. Papilloud Administration communale : M. L. Seppey (secrétaire communal) Public : 23, presse : 0
Excusés	M. Justin Coppey, M. Jeton Rexhepi

Ordre du jour:

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance plénière extraordinaire du 28 nov. 2016
3. Coefficient d'impôt et taux d'indexation
 - Présentation par l'Exécutif
 - Discussion et vote
4. Budget 2017
 - Présentation par l'Exécutif
 - Rapport de la Commission de gestion
 - Discussion et vote
5. Présentation du plan financier 2018-2021 par l'Exécutif
6. Révision du règlement communal sur l'eau potable (deuxième lecture et vote final)
7. Informations de la part de l'Exécutif
8. Divers

Procès-verbal

Le président du Conseil général, M. N. Huser, accueille l'assemblée avec les salutations d'usage et constate que la majorité absolue est réunie. Régulièrement convoqué, le Conseil général peut donc valablement délibérer.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. N. Huser rappelle que la documentation avec l'ordre du jour a été envoyée le 29 novembre 2016, à l'exception du procès-verbal de la séance plénière de la veille, lequel vous a été adressé le 13 décembre 2016.

Le secrétaire, M. J.-F. Favre, lit l'ordre du jour.

M. N. Huser propose après avoir eu l'assentiment du Bureau, du Conseil municipal et de la Commission extraordinaire en charge de l'étude du règlement communal sur l'eau potable, de supprimer de l'ordre du jour le point 6. Révision du règlement communal sur l'eau potable (deuxième lecture et vote final). Il poursuit en révélant que le préavis rendu par le Service des affaires intérieures et communales fait ressortir un certain nombre de points d'ordre formel ou technique. Un délai supplémentaire est donc nécessaire pour permettre à l'Exécutif de traiter ces remarques et, cas échéant, de les intégrer dans le règlement. Cette dernière étape est tout aussi importante que les précédentes, car elle garantit d'un règlement abouti et non bâclé. Cela étant, il convient en toute logique de reporter le vote de deuxième lecture à l'année prochaine.

M. N. Huser passe la parole aux chefs de groupe pour leur prise de position sur le nouvel ordre du jour qui se trouve donc avec la suppression du point 6. Révision du règlement communal sur l'eau potable.

Le nouvel ordre du jour est accepté par tous les groupes.

Le nouvel ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE EXTRAORDINAIRE DU 28 NOV. 2016

M. N. Huser annonce que le procès-verbal a été transmis par courrier et par courriel le 13 décembre 2016.

M. R. Nalesso remercie le Secrétaire et apporte une petite précision comme quoi dans les excusés, il s'agit de M. Gauteron et non pas de Mme Gauteron.

Après cette remarque,

le procès-verbal de la séance plénière du 28 novembre 2015 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

M. N. Huser remercie le secrétaire pour la rédaction du procès-verbal.

3. COEFFICIENT D'IMPOT ET TAUX D'INDEXATION

M. N. Huser rappelle qu'en application de l'article 8 alinéa 1, le Conseil général délibère et décide de l'approbation du coefficient d'impôt et du taux d'indexation des revenus imposables. Actuellement ceux-ci se chiffrent à 1.15 et à 160%.

Présentation par l'Exécutif

M. S. Germanier soumet la position de l'Exécutif au sujet du coefficient d'impôt et du taux d'indexation pour l'année 2016. Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de proposer le statu quo en conservant le coefficient à **1.15** et le taux d'indexation à **160%** après avoir analysé le budget 2017 et en se référant au plan financier prévu jusqu'en 2021. Sur la base des investissements à venir, l'Exécutif estime qu'il peut maintenir la situation actuelle et il recommande le maintien du coefficient à **1.15** et de l'indexation de l'impôt communal à **160 %**. Une fois les effets réels connus de la révision du règlement des taxes d'eau potable et des déchets, la situation sera à nouveau étudiée pour l'élaboration des budgets des autres années. Ceci est d'autant plus pertinent cette année-ci compte tenu que la future équipe exécutive aura peut-être d'autres lignes de conduite. Pour l'instant, Vétroz fait partie du cercle des communes attrayantes au niveau fiscal et cela permet d'assumer les dépenses courantes. Cependant, au vu de l'évolution de la situation économique et des investissements futurs à réaliser, Vétroz devra l'instar d'autres communes ou du Canton peut-être se repositionner sur ces éléments à l'avenir.

M. N. Huser rappelle que ces objets sont traités de manière séparée et qu'on va d'abord traiter du coefficient d'impôt.

M. N. Huser passe la parole aux groupes pour l'entrée en matière.

Tous les groupes entrent en matière.

M. N. Huser annonce que l'entrée en matière est considérée comme tacitement acceptée et il ouvre la discussion sur le coefficient d'impôt.

Personne ne veut s'exprimer.

M. N. Huser clôt les débats et passe au vote.

Le coefficient d'impôt de 1.15 est accepté à l'unanimité.

M. N. Huser indique que nous allons traiter du taux d'indexation.

M. N. Huser passe la parole aux groupes pour l'entrée en matière.

Tous les groupes entrent en matière.

M. N. Huser annonce que l'entrée en matière est considérée comme tacitement acceptée et il ouvre la discussion sur le taux d'indexation.

Personne ne veut s'exprimer.

M. N. Huser clôt les débats et passe au vote.

Le taux d'indexation de 160% est accepté à l'unanimité.

4. BUDGET 2017

M. N. Huser précise en préambule qu'afin de traiter ce point en toute connaissance de cause, les Conseillers généraux ont reçu avec la convocation un exemplaire du budget 2017, certains documents explicatifs fournis par la Municipalité, ainsi que le rapport de la Commission de gestion. Comme l'année dernière, le vote du budget se fait rubrique par rubrique. Les Conseillers généraux ont reçu plusieurs propositions d'amendements de la Commission de gestion. Les Conseillers généraux ont encore la possibilité de déposer des amendements concernant des rubriques lors de la discussion. Afin de faciliter le traitement de ce point, un message explicatif de la part du Président du Conseil général a été envoyé aux Conseillers généraux par courriel le 15 décembre 2016 et qu'il se doit ici de leur en donner la teneur afin de rappeler certaines règles de fonctionnement concernant le traitement du budget. Premièrement, en application de l'art. 5 al. 2 RCO et de l'art. 26 al. 1 RCG, le Conseil général vote le budget rubrique par rubrique et les différentes propositions doivent être éliminées par votes successifs avant d'être confrontées à la proposition émanant du Conseil municipal. Cela signifie que pour chaque rubrique, seul un amendement peut être accepté lors du vote. En conséquence, la Commission de gestion a déposé trois amendements supplémentaires que les Conseillers généraux retrouvent dans le message. Deuxièmement, en application de l'art. 35 al. 2 let. d LCo et de l'art. 5 al. 3 RCO, l'élaboration du budget appartient au Conseil municipal et seules les rubriques d'un montant supérieur ou égal à Fr. 30'000.- peuvent être amendées par le Conseil général. Cela signifie que le Conseil général peut accepter, refuser ou modifier une rubrique figurant dans le budget, mais il ne peut pas présenter et voter une nouvelle rubrique qui ne figure pas dans le projet de budget élaboré par le Conseil municipal. En conséquence, l'amendement de la CoGest concernant le chauffage à distance est remplacé par une demande de crédit budgétaire présentée par le Conseil municipal. Il passe la parole à M. Stéphane Germanier pour la présentation de ce budget 2017.

Présentation par l'Exécutif

M. S. Germanier présente aux Conseillers généraux la version du budget qui a été établie par le Conseil Municipal et sur laquelle la commission de gestion a travaillé et qu'il traitera ensuite les

amendements proposés. Ce budget a été établi sur la base des éléments connus à ce jour et en tenant compte du plan financier prévu pour les années 2018 à 2021 établi sur les bases actuelles. Les revenus totaux pour l'année 2017 sont estimés à environ 21.5 mios et les charges de fonctionnement, hors amortissements, à 17.4 mios ce qui permet à la Commune de dégager une marge d'autofinancement d'environ 4.1 mios, soit une augmentation d'à peu près 800'000.-- par rapport à celle de 2016. La comparaison avec le budget 2016 fait ressortir de manière globale que les revenus progressent de 7.3 % et les charges hors amortissements augmentent de 3.9 %. La hausse des charges d'environ 660'000.-- par rapport au budget 2016 est essentiellement due premièrement sur les salaires à l'attribution des parts d'expérience et reclassement de certains employés, ainsi qu'à l'engagement d'un employé des TP (paysagiste) et augmentation de l'enveloppe globale des vacances du CM, deuxièmement aux adaptations des structures intercommunales selon les budgets fournis et finalement à l'ajustement en lien avec la comptabilisation des frais d'eau potable (Motelon) ainsi que le turbinage et le dédommagement Lizerne & Morge SA. Au niveau des recettes, la hausse d'environ 1.4 mios est répartie de la manière suivante, premièrement à l'ajustement des impôts sur la base des éléments connus à ce jour, soit les impôts 2014 ainsi que de l'augmentation du nombre de contribuables et finalement aux taxes d'eau potable, adaptation pour couvrir les frais selon le nouveau règlement. Cette évolution et une gestion rigoureuse permettent au Conseil municipal de présenter aux Conseillers généraux un budget dont la marge d'autofinancement se situe à 4.1 mios. Le Conseil communal a donc pu sur cette base élaborer un plan d'investissement qui prend en compte les besoins nouveaux liés à l'augmentation de la population. Il a souhaité, au niveau de l'Exécutif, d'assurer quasiment l'autofinancement de ces derniers, mais les Conseillers généraux verront tout à l'heure l'incidence des amendements proposés par la Commission de gestion sur le résultat final. Pour 2017, la plus grande partie des investissements seront attribués à la construction de la maison du feu, à l'achat du terrain pour le futur local des TP, aux travaux pour les routes et les canalisations communales. Les informations détaillées sur les investissements ont été fournies aux membres de la Commission de gestion en fonction de leurs demandes et ils pourront sans autre y revenir lors de l'analyse chapitre par chapitre des investissements 2017 ainsi que lors de l'analyse des amendements proposés. Au total, les investissements nets 2017 selon le tableau récapitulatif se montent à environ 4.4 mios. L'insuffisance globale de financement représentera environ 0.3 mio. L'analyse de détail du budget avec la Commission de gestion ayant débouché sur une proposition d'acceptation du budget 2017, le Conseil communal recommande aux Conseillers généraux aussi, après l'étude détaillée et les décisions sur les amendements proposés de l'approuver. Pour terminer, M. S. Germanier remercie la Commission de gestion pour son travail et tous les Conseillers généraux pour leur coopération et reste avec les autres membres du Conseil Municipal à leur disposition pour les questions de détail.

M. N. Huser remercie M. S. Germanier pour ses explications et passe la parole aux groupes pour l'entrée en matière.

Tous les chefs de groupe entrent en matière et remercient la Commission de gestion pour le travail accompli. M. R. Nalesso fait remarquer qu'en 4 ans il y a eu aussi une amélioration dans l'échange des informations, même si tout n'est pas encore parfait. Il invite le Conseil communal à donner plus spontanément les documents.

M. N. Huser annonce que l'entrée en matière n'étant pas combattue et le vote n'étant pas formellement demandé par les chefs de groupe, l'entrée en matière est considérée comme tacitement acceptée et il passe la parole à M. P. Sauthier, rapporteur de la Commission de gestion pour la lecture des propos introductifs.

Rapport de la Commission de gestion

M. P. Sauthier lit les propos introductifs [cf. rapport final du 23 novembre 2016 Projet de budget 2016 chapitre 2. Plan de travail de la Commission et chapitre 3. Documentation].

Il n'y a aucune remarque sur les propos introductifs et M. N. Huser passe à la discussion dicastère par dicastère, d'abord pour les comptes de fonctionnement et ensuite pour les

comptes des investissements. Il demande aux Conseillers généraux qui souhaitent intervenir d'être attentifs et de se manifester le moment venu, sans quoi il passera au dicastère suivant. Enfin, il prie les Conseillers généraux de débiter leur intervention en donnant le chiffre de référence de la rubrique au sujet de laquelle ils vont s'exprimer. Lors qu'il y a une proposition d'amendement, notamment ceux de la Commission de gestion, la parole sera d'abord donnée à la Cogest si elle souhaite apporter un complément d'informations, ensuite à l'Exécutif pour la présentation de sa réponse et prise de position, ensuite il ouvrira la discussion à tous les Conseillers généraux avant de passer au vote.

M. P. Coudray s'étonne que M. N. Huser puisse affirmer, en ce qui concerne la présentation des comptes, que la parole est donnée d'abord à la Commission, ensuite à l'Exécutif et qu'ensuite les Conseillers généraux passent au vote. M. N. Huser répond que la Commission de gestion pourra répondre après les débats de la Municipalité.

M. N. Huser annonce que la discussion est ouverte et qu'elle porte d'abord sur les comptes de fonctionnement.

0. Administration générale

1. Sécurité publique

2. Enseignement et formation

3. Culture, loisirs et culte

M. R. Nalesso :

340.301.00 Personnel technique/maintenance. Il déplore n'avoir trouvé aucune information de la part de l'Exécutif pour l'augmentation de Fr. 54'400. Il se demandait ce qui justifiait cette augmentation et s'il s'agit du poste de paysagiste que vous avez parlé tout à l'heure ou alors si vous avez décidé d'augmenter considérablement le salaire de mon père. M. S. Germanier répond que ce nouveau montant tient compte de ce nouveau poste et d'une répartition des heures sur l'ensemble de tous les employés des travaux publics.

4. Santé

5. Prévoyance sociale

6. Trafic

Amendement :

620.314.02 Aménagement des rues et places : montant budgétisé 2017 Fr. 37'000, montant amendé 2016 Fr. 57'000 (amendement déposé par la Commission de gestion pour ajouter comme objet l'entretien des infrastructures de jeu notamment à Terreau-Neuf et à Bresse).

M. N. Huser passe la parole à la Commission de gestion. Celle-ci ne se prononce pas.

M. N. Huser passe la parole à l'Exécutif.

M. S. Germanier transmet la détermination du Conseil municipal sur cet amendement déposé au niveau du fonctionnement. Le Conseil communal entre en matière pour cette majoration de Fr. 20'000 en sachant que ceci permettra d'ajouter des éléments de jeu au centre de Bresse ainsi qu'au chemin du Terreau-Neuf.

M. N. Huser ouvre la discussion.

Mme M.-C. Mottiez démarre sa présentation photos en expliquant qu'elle a fait la tournée des quatre places de jeu existantes et s'est intéressée sur l'état de celles-ci. A Bresse, elle déplore l'inexistence d'arbres, de bancs et le nombre restreint des jeux. Au chemin du Terreau-Neuf, elle a constaté que les jeux n'étaient pas entretenus et également elle déplore

la non-délimitation de la place de jeu vis-à-vis de la maison adjacente. A la Meunière, il n'y a pas assez d'arbres pouvant ombrager la table et les jeux. Autour de la table, il y a également un manque d'hygiène. Au CMS structures petite enfance à la rue du Collège, la place de jeu est pensée pour les tous-petits et il n'y a pas de bancs. La Commission de gestion ne dénigre pas les places de jeux, mais pense qu'il faut les entretenir et apporter des améliorations. L'objet de ce premier amendement sera l'entretien de ces quatre places de jeux. Au-delà de l'entretien, il y a aussi des investissements supplémentaires qui devraient être faits, à La Meunière, il y a un grand espace inoccupé, qui fait l'objet d'un autre amendement dans les investissements. Elle s'est rendue à Ardon et sa place de jeu. Là elle a pu constater une place de jeux bien entretenue avec une table, des bancs, un espace vert artificiel et que cette place de jeux est délimitée par une barrière.

M. A. Fontannaz remercie de ces remarques et il annonce que l'Exécutif engagera un horticulteur - paysagiste pour faire un maximum pour ces places de jeux.

M. N. Huser passe au vote et demande par un vote à main levée aux Conseillers généraux s'ils acceptent cet amendement déposé par la Commission de gestion que de vouloir porter la rubrique 620.314.02 Aménagements des rues et places à Fr. 57'000.

L'amendement de la Commission de gestion « entretien des quatre places de jeu » à la rubrique 620.314.02 Aménagements des rues et places pour un montant total de Fr. 57'000 est accepté à l'unanimité.

7. Protection et aménagement, environnement

8. Economie publique

9. Finances et impôts

M. N. Huser ouvre la discussion sur les comptes des investissements.

0. Administration générale

1. Sécurité publique

2. Enseignement et formation

3. Culture, loisirs et culte

4. Santé

5. Prévoyance sociale

6. Trafic

Amendements :

620.501.02 Routes communales : charges 1'930'000 au budget 2017.

1^{er} amendement de la Commission de gestion qui propose de porter cette rubrique à Fr.2'080'000, soit une augmentation de Fr. 150'000 pour des travaux de restructuration et de génie civil, éclairage à la route de la Bourgeoisie, en plus.

2^{ème} amendement de la Commission de gestion proposant de porter cette rubrique à Fr. 2'230'000, soit une augmentation de Fr. 300'000 pour ajouter des travaux de restructuration de la voie publique à l'Avenue de la Gare.

3^{ème} amendement de la Commission proposant de porter la rubrique à Fr. 2'380'000, soit une augmentation de Fr. 450'000 qui est en somme le regroupement des amendements 1 et 2.

M. S. Germanier explique que concernant le premier amendement, le Conseil municipal entre en matière pour le tronçon de la route de la Bourgeoisie compris entre la route de la Jonction et la route des Îles en ce qui concerne la majoration de Fr. 150'000. Il est précisé qu'il faudra entreprendre des démarches avant d'entreprendre les travaux pour procéder au

transfert de propriété entre la Bourgeoisie et la Municipalité. Concernant le 2^{ème} amendement pour l'Avenue de la Gare entre le carrefour avec le chemin de la Ciblerie et la Lizerne, le Conseil municipal fait remarquer qu'il a déjà engagé en 2016 des démarches tendant à sécuriser le cheminement des piétons. Pour ce qui est de l'amendement déposé, le Conseil municipal fait remarquer que les subventions de l'Agglo Valais central seront perdues si les travaux démarrent avant 2019 et que le réaménagement de cette route fait partie du projet qui va être déposé à Berne en fin de cette année. Le Conseil communal propose de reporter cette restructuration.

M. A. Fontannaz explique concernant le 1^{er} amendement que celui-ci rentre dans le périmètre de correction des torrents de l'Ouest et que le canal du Couchant sera agrandi et la route légèrement déplacée. Alors si l'on refait cette route, le Conseil municipal propose de laisser de côté la partie Ouest. Concernant le deuxième amendement, l'éclairage de l'Avenue de la gare, il serait dommage de ne pas profiter des subventions de l'Agglo Valais central. Il semble aussi par rapport à l'investissement proposé que celui-ci est sous-évalué.

M. P. Coudray demande concernant l'Avenue de la gare si les travaux ont été faits et s'ils ont été mis à l'enquête. M. A. Fontannaz dit que ç'a été soumis à l'agent de police et que c'est réglementaire.

M. P. Sauthier concernant le 1^{er} amendement demande qu'au cas où l'amendement est accepté de démarrer au plus vite avec le projet de la route et parallèlement d'entreprendre les démarches avec la Bourgeoisie pour la vente de la parcelle à Municipalité afin que ces travaux puissent être réalisés d'ici la rentrée scolaire 2017. M. S. Germanier répond que la Bourgeoisie se prononcera sur la base d'un avant-projet, mais que l'expropriation se fera à l'achèvement des travaux, car il y aura vérification des surfaces.

M. N. Huser passe au 1^{er} vote et oppose l'amendement no 1 à l'amendement no 2 et demande aux Conseillers généraux de se prononcer par un vote à main levée.

L'amendement no 1 est accepté à l'unanimité.

M. N. Huser passe au 2^{ème} vote et oppose l'amendement no 1 à l'amendement no 3 et demande aux Conseillers généraux de se prononcer par un vote à main levée.

L'amendement no 1 est accepté à l'unanimité.

M. N. Huser passe au 3^{ème} vote et oppose l'amendement no 1 à la version initiale proposée par l'Exécutif et demande aux Conseillers généraux de se prononcer par un vote à main levée.

L'amendement no 1 de la Commission de gestion est accepté à l'unanimité concernant la rubrique 620.501.02 Routes communales, portant cette rubrique à Fr. 2'080'000, soit une augmentation de Fr. 150'000 pour les travaux de restructuration et de génie civil pour l'éclairage public à la Rte de la Bourgeoisie.

620.501.04 Eclairage public : charges 198'000 au budget 2017.

1^{er} amendement de la Commission de gestion qui propose de porter cette rubrique à Fr. 228'000, soit une augmentation de Fr. 30'000 qui correspond à l'installation de l'éclairage public sur la route de la Bourgeoisie.

2^{ème} amendement de la Commission de gestion proposant de porter cette rubrique à Fr. 148'000, soit une diminution de Fr. 50'000 qui correspond à retirer l'éclairage public à la route des Ateliers.

3^{ème} amendement de la Commission de gestion proposant de porter la rubrique à Fr. 178'000, soit une diminution de Fr. 20'000 qui est en somme le regroupement des amendements 1 et 2.

M. S. Germanier explique concernant le 1^{er} amendement que le Conseil municipal entre en matière pour la simple et bonne raison qu'il est logique d'équiper avec l'éclairage ce tronçon de la route de la Bourgeoisie dont la restructuration vient d'être acceptée à la rubrique 620.501.02 Routes communales. Concernant le 2^{ème} amendement pour partie Sud de la route des Ateliers, l'Exécutif souhaite maintenir cet éclairage dans le but de sécuriser le cheminement des cyclistes et des piétons. La technologie actuelle en matière d'éclairage public permet de procéder à des réglages pointus en diminuant l'intensité des ampoules durant certaines plages horaires et en ayant recours au concept d'éclairage dynamique.

M. A. Fontannaz fait remarquer pour la route des Ateliers il y a déjà un éclairage qui est existant sur la partie Nord de la route et également sur la partie Sud où il y a quatre réverbères juste avant de passer sous le passage inférieur voies ferrées et autoroute où là c'est également en zone agricole. Il pense que c'est aussi une bonne chose que de vouloir éclairer l'intégralité de cette route des Ateliers. Effectivement comme c'est en zone agricole, Il propose de baisser l'intensité de minuit à 5 heures du matin ou d'avoir recours à l'éclairage dynamique.

M. P. Coudray, concernant la route elle-même, demande s'il est prévu des travaux. Parce que pour cette route, il n'est pas possible de croiser. Le Conseil municipal veut mettre un éclairage, que cela va diminuer la largeur de la route, que plus tard si La Commune fait des travaux, l'éclairage serait dans la limite de la nouvelle route. M. A. Fontannaz répond que la route est au budget jusqu'au carrefour de la route de l'Industrie

M. P. Sauthier, concernant la route des Ateliers, corrige comme quoi un éclairage est existant au Sud du carrefour de la route de l'Industrie. Pour sa part il explique cet éclairage en lien avec les 2 carrefours de la route des Débords et de la route de l'Industrie qui sont des carrefours dangereux. Pour sa part dans la zone agricole, il est sensible à la pollution lumineuse et que ce soir sans la présentation d'un projet, il est prématuré de parler de l'éclairage à cet endroit-là et qu'il pense que malgré tout ce serait bien que de poser déjà les infrastructures, tubes et socles, de l'éclairage en prévision d'une acceptation ultérieure de l'éclairage. M. A. Fontannaz fait remarquer qu'à la route de la Gare il est prévu un éclairage même si l'on est en zone agricole. M. P. Sauthier profite de l'occasion pour demander quand l'éclairage public sera posé à la route de la Gare. M. A. Fontannaz lui répond en 2017.

Mme E. Roh fait remarquer que même si c'est une zone agricole, la route de la Gare est beaucoup utilisée pour aller prendre le train et que pour des raisons sécuritaires, l'éclairage de celle-ci est justifié.

M. C. Richard fait remarquer pour la route de la Gare, qu'en 2019 avec le projet de l'Agglo des subsides pourraient être perçus et se pose la question si l'on met l'éclairage avant, alors la Municipalité ne pourra pas en bénéficier. M. A. Fontannaz répond que ce ne sera pas compris dans le projet de l'Agglo, que c'est au budget 2016 et que pour des raisons sécuritaires, la Commune doit le faire maintenant. Où l'éclairage sera placé, l'Exécutif a tenu compte d'un futur trottoir et les riverains ont déjà été contactés pour la vente des terrains.

M. N. Huser passe au 1^{er} vote et oppose l'amendement no 1 à l'amendement no 2 et demande aux Conseillers généraux de se prononcer par un vote à main levée.

L'amendement no 1 est accepté à l'unanimité moins un refus et 2 abstentions.

M. N. Huser passe au 2^{ème} vote et oppose l'amendement no 1 à l'amendement no 3 et demande aux Conseillers généraux de se prononcer par un vote à main levée.

L'amendement no 3 est accepté à l'unanimité moins 3 refus et 2 abstentions.

M. N. Huser passe au 3^{ème} vote et oppose l'amendement no 3 à la version initiale proposée par l'Exécutif et demande aux Conseillers généraux de se prononcer par un vote à main levée.

L'amendement no 3 de la Commission de gestion est accepté à l'unanimité moins 0 refus et 3 abstentions concernant la rubrique 620.501.04 qui est portée à Fr. 178'000, soit une augmentation de Fr. 30'000 pour l'éclairage public à la route de la Bourgeoisie et une diminution de Fr. 50'000 pour l'éclairage public à la route des Ateliers.

620.501.05 Rues & places : charges 80'000 au budget 2017.

1^{er} amendement de la Commission de gestion qui propose de porter cette rubrique à Fr. 0.00, soit une diminution de Fr. 80'000 concernant le retrait de l'aménagement de la place de jeux à la rue du Pont.

2^{ème} amendement de la Commission de gestion qui propose de porter cette rubrique à Fr. 120'000, soit une augmentation de Fr. 40'000 qui correspond à l'ajout de l'aménagement de la place de jeux à la rue de la Meunière.

3^{ème} amendement de la Commission de gestion qui propose de porter la rubrique à Fr. 40'000 qui est en somme le regroupement des amendements 1 et 2.

M. S. Germanier explique que concernant le premier amendement, la place de jeux à la rue du Pont, le Conseil municipal n'entre pas en matière. Le projet découle de la suppression des infrastructures sises au Sud du foyer Haut-de-Cry et du Pavillon scolaire. Le Conseil municipal a été interpellé à plusieurs reprises par des citoyens déplorant le manque de places de jeux. L'opportunité de louer un terrain à la rue du Pont s'est présentée. Le propriétaire de la parcelle a donné son accord pour une prolongation du contrat jusqu'au 31 décembre 2030. Par contre le Conseil communal entre en matière concernant le 2^{ème} amendement et avec cette somme complémentaire de Fr. 40'000, il pourra régler le problème sécuritaire à la rue de la Meunière.

M. P. Coudray concernant la place de jeux de la rue du Pont demande si d'autres propriétaires ont été contactés, car il pense que d'autres terrains auraient été plus adéquats, car celui retenu enfreint le Règlement des Constructions à l'art.32 stipulant que les places de jeux doivent se situer à l'écart de la circulation. Egalement il trouve qu'il n'y a qu'un appel d'offre, qu'il n'y a pas de véritable projet avec arbres et bancs et il trouve que le Conseil municipal ne présente pas bien ce projet d'investissement et espère que pour la prochaine législature l'Exécutif arrivera à mieux convaincre les Conseillers généraux.

M. A. Fontannaz explique que pour l'instant il s'agit d'un budget et qu'un projet sera effectué par la suite.

M. O. Cottagnoud attend dans l'établissement d'un budget des propositions de la part de la Commission de gestion et non pas d'écrire que la création de cette nouvelle place de jeux n'est pas pertinente, car 4 places de jeux existent sur la Commune. Egalement il surenchérit en relevant que Mme M.-C. Mottiez a même reconnu que parmi ces quatre places de jeux, seules deux sont de vraies places de jeux. Il est d'accord d'entrer en matière sur la durée du

bail qui était prévu jusqu'à fin 2020 lors de la rédaction du rapport de la Commission de gestion, mais qui maintenant va jusqu'à fin 2030. Concernant l'aspect sécuritaire, il informe que l'emplacement choisi pour cette place de jeux est opportun puisqu'il jouxte le Canal du milieu et qu'il y a un avant-projet où l'on veut l'élargir à l'Est et créer une zone de mobilité douce.

M. A. Fontannaz pense qu'à moyen terme, il faudra trouver un terrain pour une place de jeux sur la partie Est du village.

Mme V. Papilloud rappelle que beaucoup de gens ont donné de la voix quand les jeux ont été enlevés au Pavillon. Elle explique que cette place de jeux occupe une position centrale au Sud de celle des Structures de la petite enfance qui nécessite de franchir la route cantonale. Elle a une entière confiance dans les gens qui vont réaliser cette place de jeux du point de vue de l'équipement et de la sécurité.

M. P. Coudray demande à savoir qui a fait la proposition de ce terrain. M. S. Germanier répond qu'il s'agit de M. A. Fontannaz. M. P. Coudray fait remarquer que si cette place de jeux devait se réaliser, alors il y aurait 3 places de jeux dans un rayon de 300 m quand il n'y a rien à l'Est et une petite place de jeux à l'Ouest. M. P. Coudray informe qu'il y a un autre terrain qui appartient au même propriétaire qui jouxte à l'Est l'école de Bresse. M. A. Fontannaz pense pour ce terrain qu'on pourra l'acheter dans le cadre de l'agrandissement de l'école de Bresse. M. P. Coudray pense qu'il est suffisamment grand pour une place de jeux ainsi que pour l'agrandissement et qu'il ne faudrait surtout pas le laisser filer.

M. P. Coudray demande à M. N. Huser si un bail à ferme est valable pour ce terrain. M. N. Huser répond en sa qualité de juriste et précise qu'un bail sur une période aussi courte (5 ans) est inconcevable pour qu'une municipalité procède à un tel investissement, mais que si la durée du bail est de 15 ans, alors un investissement peut être envisagé. M. P. Coudray affirme que l'Exécutif a annoncé ce soir que ce serait sur 15 ans, mais le Conseil général n'a rien d'officiel, donc il est bien clair que ce soir le Conseil général va voter sur 5 ans et il demande à M. N. Huser si un bail à ferme ne s'applique pas uniquement aux terrains agricoles. M. N. Huser répond qu'en l'espèce, il s'agit d'un bail à ferme prévu par le Code des obligations, car il porte sur un terrain en zone bâtir qui n'est pas dévolu à l'agriculture, contrairement au bail à ferme agricole prévu par la LBFA qui s'applique uniquement pour les terrains dévolus à l'agriculture. M. P. Coudray propose aux Conseillers généraux de rejeter ce soir cet investissement pour que le prochain Exécutif puisse le représenter avec un projet digne de son nom tout en sachant qu'il y a un petit problème puisque la Commune est liée par sa location depuis une année pour une durée de 5 ans. M. A. Fontannaz explique qu'au départ l'idée du bail pour ce terrain était de récupérer les jeux au Sud du Home, mais comme ceux-ci étaient dans un état déplorable, alors l'Exécutif a lancé ce projet d'investissement tout en sachant qu'il est évident qu'on ne vas pas investir sur un terrain avec un bail que de 5 ans. M. A. Fontannaz a une confirmation écrite avec les propriétaires qu'ils sont prêts à s'engager jusqu'en 2030 et il termine en proposant aux Conseillers généraux d'approuver ce budget à condition que ce bail soit signé jusqu'en 2030.

M. P. Sauthier entend bien que M. A. Fontannaz a obtenu une prolongation de bail jusqu'en 2030 et il voudrait connaître le prix du bail au m² sachant que pour le bail sur 5 ans, celui-ci est de 4 Fr. / m². M. A. Fontannaz répond que le prix du bail est de 6 Fr./m² en zone à bâtir et prend pour exemple la Bourgeoisie qui bénéficie d'un droit de superficie en faveur du Brass band 13 étoiles au prix de 5 Fr./m² qui lui se trouve en zone artisanale dont le prix est estimé à quelque 250 Fr./m² et non pas à 400 Fr./m² comme en zone à bâtir.

Mme S. Pimpao Di Stasi est contre cet amendement, car elle pense qu'avec les engagements qui ont été pris ce soir, le risque n'est pas trop grand, que des jeux sont démontables et que l'engagement financier de Fr. 6'000 / année est supportable. Elle veut une place de jeux chouette pour les petits comme les plus grands sachant qu'on a abandonné peut-être parce qu'on en a plus besoin une maison des jeunes.

M. R. Nalesso demande le vote à bulletin secret pour que chacun puisse voter en son âme et conscience.

M. N. Huser demande aux Conseillers généraux de se prononcer par main levée s'ils acceptent le vote à bulletin secret. 8 Conseillers généraux, soit plus de 1/10, demande le vote à bulletin secret.

M. N. Huser passe au 1^{er} vote et oppose l'amendement no 1 à l'amendement no 2 et demande aux Conseillers généraux de glisser un non si en faveur de l'amendement no 1 ou alors de glisser un oui si en faveur de l'amendement no 2.

Résultat : 20 « oui », 6 « non » et 2 abstentions. L'amendement no 2 est accepté.

M. N. Huser passe au 2^{ème} vote et oppose l'amendement no 2 à l'amendement no 3 et demande aux Conseillers généraux de glisser un non si en faveur de l'amendement no 2 ou alors de glisser un oui si en faveur de l'amendement no 3.

Résultat : 21 « non », 6 « oui » et 1 abstention. L'amendement no 2 est accepté.

M. N. Huser passe au 3^{ème} vote et oppose l'amendement no 2 à la version initiale proposée par l'Exécutif et demande aux Conseillers généraux de glisser un non si en faveur de l'amendement no 2 ou alors de glisser un oui si en faveur de la version initiale proposée par l'Exécutif.

Résultat : 24 « non », 1 « oui » et 3 abstentions. L'amendement no 2 de la Commission de gestion est accepté et par conséquent la rubrique 620.501.05 est portée à Fr. 120'000, soit une augmentation de Fr. 40'000 pour l'aménagement complémentaire de la place de jeux à la rue de la Meunière, l'aménagement de la place de jeux à la rue du Pont est maintenu.

7. Protection et aménagement, environnement

8. Economie publique

Amendement :

862.501.34 Chauffage à distance : charges 0 au budget 2017.

Amendement de la Commission de gestion qui propose de porter cette rubrique à Fr. 320'000, soit une augmentation de Fr. 320'000 pour l'installation d'un chauffage à pellets. Cet amendement est irrecevable explique M. N. Huser, car il n'est pas possible d'amender une rubrique qui n'existe pas. Sur proposition du Conseil municipal, cet amendement est remplacé par une demande de crédit budgétaire pour l'installation d'un chauffage à pellets pour un montant de Fr. 320'000 selon argumentaire du rapport de la Commission de gestion du 23 novembre 2016 en page 20.

M. S. Germanier explique que l'Exécutif a demandé un crédit budgétaire pour 2017, car après avoir pris contact avec le bureau d'étude en chauffage en charge du dossier, il s'avère que ces travaux pourront se faire seulement en 2017 et que cette demande de crédit budgétaire au budget 2017 simplifiera le bouclage de l'année 2016.

M. P. Coudray demande si les opposants au projet ont été informés. M. S. Germanier répond qu'il faut qu'il regarde avec le Service technique, car il n'a pas la réponse.

M. P. Coudray demande également si le nouveau projet doit être mis à l'enquête. M. S. Germanier répond que les travaux seront effectués uniquement à l'intérieur et que le conduit

de la nouvelle cheminée sera tubé à l'intérieur de la cheminée existante. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de procéder à une nouvelle mise à l'enquête.

M. N. Huser passe au vote et demande aux Conseillers généraux de se prononcer à main levée s'ils acceptent ce crédit budgétaire demandé par l'Exécutif de Fr. 320'000 pour l'installation d'un chauffage à pellets.

Le nouveau crédit budgétaire pour 2017 concernant la rubrique 862.501.34 Chauffage à distance de porter à Fr. 320'000 est accepté à l'unanimité.

M. P. Coudray fait remarquer qu'il faudra modifier le budget, car au budget concernant le chauffage à distance, il y a 36'000 Fr. d'amortissement sur des investissements qui n'existent pas, car les travaux ne seront pas faits d'ici la fin 2016 [cf. page 46 du fascicule du budget 2017 « amortissements budgétisés dans le cadre de l'exercice 2017 ». M. S. Germanier répond qu'il le fera également avec tous les autres points à corriger.

9. Finances et impôts

M. N. Huser indique que la discussion concernant les comptes d'investissement est terminée. Il ouvre la discussion globale sur le budget 2017.

Mme H. Minguely revient sur la problématique du manque et de la qualité des espaces de jeux sur la Commune et explique que la population a une vraie attente à ce sujet et que maintenant la pression est du côté de l'Exécutif.

M. P. Sauthier lit les propos conclusifs de la Commission de gestion [cf. rapport final du 23 novembre 2016 Projet de budget 2017 chapitre 8. Requêtes particulières de la Commission chapitre 9 Vote final].

M. N. Huser passe la parole aux Conseillers généraux pour d'éventuelles questions portant uniquement sur les propos conclusifs de la Commission de gestion. Comme il n'y a aucune demande, les débats sont clos.

M. N. Huser passe au vote et demande aux Conseillers généraux de se prononcer par main levée s'ils acceptent le budget 2017 tel que discuté et amendé.

Le budget 2017 est accepté à l'unanimité.

M. N. Huser remercie la Commission de gestion, M. Pascal Coudray, M. P. Sautier pour le travail fourni pendant ces quatre ans. Il remercie également M. S. Germanier et M. L. Sepey pour le temps consacré à la Commission de gestion dans l'étude du budget 2017. Il tient à relever qu'avec la possibilité d'amendement, les débats ont été animés en ce qui concerne les routes et les places de jeux. Il conclut en faisant remarquer que même si le vote rubrique par rubrique permet de modifier le budget élaboré par le Conseil municipal, une discussion concertée en amont entre les deux pouvoirs demeure plus que nécessaire pour garantir une politique saine et planifiée.

5. PRÉSENTATION DU PLAN FINANCIER 2018-2021 PAR L'EXÉCUTIF

M. S. Germanier informe que ce plan financier sera transmis au Canton même si le nouveau Conseil municipal présentera en début d'année prochaine aux Conseillers généraux un plan détaillé et réactualisé. Il fait remarquer que ce plan est avant tout un instrument d'information et de planification. Etant donné qu'il est remis à jour chaque année sur la base des nouveaux éléments connus, il ne faut pas faire de comparaison avec ces différents plans financiers. Il poursuit en disant que le Conseil municipal a pris note des remarques de la Commission de gestion et que le nouveau Conseil essaiera dans la mesure du possible de se rapprocher au mieux de ces demandes. Il fait remarquer aux Conseillers généraux qu'entreprendre aujourd'hui une planification détaillée sur les prochaines années est difficile compte tenu que les priorités de la prochaine législature n'ont pas encore été arrêtées. Il espère que les

Conseillers généraux comprennent cette situation et sauront faire preuve d'une certaine ouverture d'esprit dans l'approche des prochains plans financiers.

Il commente les tableaux concernant le plan financier 2018-2021 en indiquant qu'il y a pour le compte fonctionnement, le total des charges, les revenus de fonctionnement, les amortissements et la marge d'autofinancement. Ensuite il indique les prévisions globales d'investissements ainsi que le financement prévu pour ces investissements. Finalement, il relate l'évolution de la fortune de la municipalité sur la base des critères retenus par le Conseil municipal actuel qui souhaitait limiter les investissements à hauteur de la marge d'autofinancement si possible. Restant sur les investissements, il indique que le solde prévu afin de respecter un autofinancement à partir de 2017 représente un montant d'environ 2.2 à 2.4 mios par année, pour l'ensemble des autres investissements communaux.

Il indique les principales hypothèses retenues lors de l'élaboration de ce plan

Charges :

1. **charges de personnel** : une augmentation de 1% par année a été escomptée, l'indexation ayant été considérée comme nulle pour les prochaines années,
2. **biens & services** : une majoration de l'ordre de 1 % par année a été appliquée. Le Conseil municipal veillera particulièrement à maîtriser les charges regroupées sous cette nature,
3. **intérêts passifs** : à compter de l'exercice 2018, il est prévu une réduction de 10 % annuels pour tenir compte de l'autofinancement prévu des investissements.
4. **amortissement du patrimoine financier** : ce montant correspond aux prévisions de pertes sur débiteurs enregistrées par la Municipalité,
5. **amortissement du patrimoine administratif** : les amortissements sont calculés de manière à respecter les exigences légales en la matière, plus particulièrement le taux global imposé de 10 %,
6. **parts à des contributions sans affectation** : cette rubrique comprend l'impôt sur les immeubles bâtis dont doit s'acquitter la Municipalité (art. 188 LF). Un changement de taux étant en vigueur depuis 2016, la charge devrait se stabiliser pour les années 2018 à 2021,
7. **dédommagements versés à des collectivités publiques** : l'augmentation prévue est de 1 % par année, ceci s'explique par les travaux en lien avec le projet d'extension du Foyer Haut-de-Cry ainsi que par les investissements prévus dans le cadre de la STEP intercommunale Conthey-Vétroz,
8. **subventions accordées** : une augmentation de l'ordre de 1 % a été considérée. Comme mentionné dans les propos introductifs, une incertitude demeure au sujet des dépenses liées, notamment le financement des régimes sociaux facturé par le Canton,
9. **imputations internes** : il s'agit des intérêts internes calculés sur les services des eaux et des égouts ainsi que des taxes annuelles internes facturées. Une stabilisation est prévue à partir de l'année 2017.

Produits :

1. **impôts** : une majoration annuelle de l'ordre de 1 % a été prévue,
2. **patentes & concessions** : cette rubrique englobe plus particulièrement le montant des redevances hydrauliques (Lizerne & Morge SA) ainsi que les prestations aux collectivités publiques (PCP) versées par l'ESR. La projection prévoit une stabilité par rapport à l'année 2017,
3. **revenus des biens** : le montant devrait se stabiliser pour les années 2018 à 2021,
4. **contributions de tiers** : avec l'adaptation des taxes annuelles d'eau potable, les recettes perçues devraient se stabiliser,
5. **parts à des recettes et contributions sans affectation** : les recettes devraient demeurer stables par rapport à l'année 2017, ceci dans la mesure où les montants liés à la péréquation demeureront inchangés,
6. **restitutions de collectivités publiques** : celles-ci devraient rester conformes à la prévision 2017. A noter que la recette principale provient des avances d'aide sociale octroyées par la Municipalité et portées en recettes dans le cadre du financement des régimes sociaux,
7. **subventions** : celles-ci devraient demeurer stables, selon la moyenne multi-annuelle,
8. **imputations internes** : il s'agit de la contrepartie des dépenses internes commentées ci-dessus sous la rubrique 39.

Fonctionnement :

Sur les 4 années, les marges d'autofinancement prévisionnelles devraient quant à elles connaître une certaine stabilité, à savoir environ Fr. 4'000'000.-- annuellement, et représenter un total de l'ordre de 16,5 mios.

Investissements :

Pour la période 2018-2021, le volume global des investissements nets devrait selon les estimations de l'Exécutif s'autofinancer. La réfection des routes, le PGEE ainsi que les investissements pour les torrents, la Lizerne, les agglomérations et les murs de vignes en terrasses sont les principaux éléments déjà connus à ce jour. Le solde représente les investissements dits "ordinaires" non encore déterminés.

Il conclut en faisant remarquer que les hypothèses retenues concernant le nombre d'habitants sont inférieures à la réalité puisqu'en début d'année 2017, Vétroz atteindra les 6'000 habitants et que par conséquent la dette par habitant sera inférieure à Fr. 3'600 ressortant du tableau établi. Et pour terminer, il rajoute que le nouvel Exécutif présentera le plan quadriennal en début d'année prochaine qui pourra être fort différent de celui présenté ce soir, car leurs objectifs ne seront peut-être pas les objectifs du Conseil actuel.

M. Y. Gauteron s'étonne que dans les investissements il n'y ait pas l'agrandissement du centre scolaire de Bresse. M. S. Germanier répond qu'il faudra déjà mener une réflexion sur quel type d'agrandissement et ensuite entreprendre la démarche administrative. M. S. Germanier continue en disant qu'on a peut de chance d'avoir des travaux avant 2020. M. Y. Gauteron s'étonne qu'on n'anticipe pas. M. S. Germanier répond qu'en 4 ans la population s'est agrandie de 1'000 habitants et qu'ils ont mené à bien l'agrandissement des Plantys.

6. INFORMATIONS DE LA PART DE L'EXECUTIF

M. Michel Huser donne une information sur l'évolution des travaux concernant la STEP. Actuellement, le chantier est bouclé pour la période hivernale à partir du 16 décembre 2016 jusqu'au 24 janvier 2017. Les travaux en cours qui ont pu être effectués sont le montage du premier bâtiment qui est le bâtiment du tamisage. Ensuite, les palplanches ont été enlevées et les canaux ont été bétonnés. Tout ceci de telle manière qu'on puisse préserver le chantier pour la période hivernale. Ensuite, ce qui est prévu, c'est une mise sous-toit du premier bâtiment et le début du 2^{ème} bâtiment avec un montage des équipements à partir de mars 2017. En résumé, aucun problème majeur n'a été rencontré. Une seule casse est à déplorer suite à une rupture d'une courroie qui a provoqué l'inondation de la STEP, laquelle a été enrayée par le pompage, mais qui n'a pas porté préjudice de manière conséquente à l'évolution des travaux. Par rapport aux finances, aucune augmentation n'est prévisible et il y a eu une amélioration de l'isolation des bâtiments qui a été financée par le gain sur les commandes des équipements. Concernant le planning, il est pour l'instant respecté, la seule chose qui va se passer est que la mise en service va être repoussée de 3 mois, ceci par la modification des différentes phases des travaux, pour éviter qu'il y ait des surcoûts liés au pompage des eaux de la nappe. Ce qui veut dire que la STEP devrait être terminée pour la fin de l'année 2017, soit une mise en service pour le mois de novembre 2017.

7. DIVERS

M. N. Huser passe aux informations. Il annonce avoir reçu un courrier indiquant que M. Reynald Schrago, pour des raisons professionnelles, renonce à son élection en qualité de Conseiller général. En application de l'art. 211 al. 1 et 2 LcDP, le siège vacant sera occupé par M. Sacha Calati, premier des viennent-ensuite et lui adresse ses félicitations. Toujours en lien avec cette élection, il annonce aux Conseillers généraux que les parrains de la liste de l'Alternative Vétrozaine ont désigné M. Xavier Berthouzoz pour occuper le 7^{ème} siège acquis. Il lui adresse également ses félicitations.

M. N. Huser passe la parole aux Conseillers généraux pour d'éventuelles questions ou remarques, ou alors d'éventuelles interventions au sens des art. 32 ss du Règlement du Conseil général.

M. P. Coudray demande à M. S. Germanier, concernant la route de la Bourgeoisie, si une réponse a été donnée à l'opposant, M. Berthouzoz [cf. procès-verbal du 28 novembre 2016 9. Divers au sens des art. 32 et ss]. M. S. Germanier répond qu'il n'a pas eu le temps de lire le dernier procès-verbal et qu'il regardera demain avec le Service technique.

M. P. Coudray demande dans le cadre de l'aménagement de la rue de la Bourgeoisie si le fameux gendarme-couché fait partie de l'aménagement de la route de la Bourgeoisie ou si le gendarme-couché est revu. M. S. Germanier répond que pour l'instant le rond-point est toujours prévu, mais qu'ils n'avaient pas de projet par rapport à la route de la Bourgeoisie et qu'ils devront analyser l'ensemble.

M. N. Huser passe la parole à M. Grégoire Jirillo, doyen de fonction du Conseil général qui a siégé depuis sa création en 1993, pour une rétrospective de ses années passées au législatif vétrozain [annexePV_CG_20161219_Discours pour la fin de carrière politique Grégoire Jirillo].

M. N. Huser félicite les sortants de l'Exécutif [reprise intégrale des propos de M. N. Huser]

« Une législature qui se termine, c'est d'abord l'occasion de dresser le bilan des travaux effectués durant les quatre années écoulées. Ces éléments figureront pour l'essentiel dans la prochaine édition du VétrozSpective, mais je tiens à vous les donner en primeur. En quelques chiffres, l'activité du Conseil général peut se résumer ainsi : étude de 14 règlements, conventions et cautionnements ; élaboration de 8 dispositions régissant le fonctionnement du Conseil général ; dépôt et traitement de 16 motions, postulats et questions écrites ; nombreux dossiers débattus par le Bureau et par 7 commissions. D'aucuns affirment qu'il est frustrant de s'engager en politique, que l'élu ne récolterait pas les fruits de ce qu'il sème. La motion RCO aboutissant à un règlement voté par le peuple en juin 2015 et l'adhésion à la convention d'AggloSion conduisant à la récente présentation du projet de réaménagement de la route cantonale ne sont que des exemples parmi d'autres qui contredisent ce lieu commun et démontrent qu'en une législature il est possible de concrétiser des projets. Une législature qui se termine, c'est le moment opportun pour remercier les personnes qui se sont engagées pour la collectivité. J'aimerais commencer par le Conseil municipal et remercier l'ensemble des Conseillers pour leur collaboration avec le Conseil général. En particulier, j'adresse ma gratitude aux élus qui mettent aujourd'hui un terme à leur engagement communal, à savoir :

- M. S. Germanier, président de la Municipalité, entré en fonction en 1993 comme conseiller, puis élu en 2000 à la vice-présidence et en 2004 à la présidence.
- M. M. Huser, vice-président de la municipalité, secrétaire du premier conseil général, entré en fonction en 1997 comme conseiller, puis élu en 2004 à la vice-présidence.
- Mme V. Papilloud, conseillère municipale, entrée en fonction en 2009, précédemment conseillère générale. »

M. S. Germanier [reprise intégrale des propos de M. S. Germanier] :

«Mesdames, Messieurs, je serai beaucoup plus bref que Grégoire, j'espère une séance ce soir plus courte pour mon dernier plénum. A la fin de mon mandat politique, je tiens à vous remercier toutes et tous pour votre confiance tout au long de ces années. Je conserverai le souvenir des nombreux contacts établis, des différents projets réalisés, de la richesse de l'expérience vécue. Il n'y a pas de formation spécifique de président de commune. On apprend sur le tas comme on le dit. J'espère bien de n'avoir pas commis trop d'erreurs, car j'ai toujours donné le meilleur de moi-même afin de trouver les solutions adaptées à chaque situation. Je suis fier d'avoir pu contenir le développement de notre Commune et je souhaite plein succès au nouvel Exécutif qui prendra ses fonctions tout prochainement sous la houlette d'Olivier ainsi qu'au nouveau Législatif qui l'épaulera. Si vous aimez votre Commune, pensez à travailler pour l'ensemble de la collectivité et pas seulement à court terme, car c'est souvent dans la durée qu'on peut mesurer l'impact des décisions prises. Un grand merci pour votre collaboration et je vous souhaite à tous ainsi qu'à vos familles de joyeuses fêtes de Noël ainsi qu'une excellente année 2017 »

M. O. Cottagnoud [reprise intégrale des propos de M. O. Cottagnoud] :

«Bonsoir, chers toutes et tous, chers amis, chers Conseillers généraux, chères Conseillères générales, à mon tour de vous dire merci au terme de cette législature pour votre engagement pour la Commune. Certains restent, certains s'en vont. Des jeunes loups s'en vont trop tôt. Il y a des vieux briscards qui partent aussi trop tôt et il y a des très anciens, je peux me permettre, car je suis du même âge que Grégoire, qui s'en vont, mais c'est toujours les meilleurs qui s'en vont Grégoire, tu le sauras ! Je souhaite la bienvenue à tous les nouveaux qui sont dans le public et à ceux qui ne sont pas dans le public. J'aimerais leur dire qu'on aura du plaisir de travailler ensemble sous une nouvelle équipe. Le Conseil communal aura 3 nouveaux Conseillers également. Comme l'a dit Grégoire, le Conseil général est une nécessité. Je l'approuve, car j'ai toujours été un défenseur du Conseil général surtout quand il jouait son rôle de contre-pouvoir. Je ne devrais pas le dire puisque maintenant je suis là. Qui dit contre-pouvoir, cela n'empêche pas comme l'a dit votre

président du Conseil général, une collaboration, une discussion en amont. Pour cela, il faut une confiance réciproque. Qui dit confiance, celle-ci se gagne, elle ne se décrète pas. Je le prends vraiment pour moi. Je vais m'atteler pendant le début de cette prochaine législature à vous faire avoir confiance en l'Exécutif. Pour cela, nous allons soigner la transparence et la communication. On va vraiment écouter vos souhaits, les suivre si possible, notamment suivre les nombreuses recommandations faites année après année par la Commission de gestion. Je voulais dire ces quelques mots pour remercier encore une fois les partants et je me réjouis de partager un verre avec vous. »

M. N. Huser félicite les sortants du Législatif [reprise intégrale des propos de M. N. Huser]

« A travers le Conseil communal, c'est aussi toute l'administration que je remercie ce soir, notamment pour les tâches en interaction avec le Conseil général. Une administration conduite entre autre par le Secrétaire communal, M. L. Seppey, qui nous assiste durant nos travaux et nos séances. A titre personnel, je remercie Laurent pour sa précieuse collaboration et pour les judicieux conseils qu'il m'a prodigués durant mon mandat. Enfin, c'est vers vous que je me tourne, vous les Conseillers généraux, pour vous remercier de votre engagement durant cette législature. Ce soir, nous sommes 18 élus sur 30 à mettre un terme à notre mandat, c'est le grand départ avec 60% de l'effectif ! Je tiens donc à remettre aux sortants un petit présent en guise de remerciement. »

M. P. Mange remercie M. N. Huser [reprise intégrale des propos de M. P. Mange]

« En votre nom à tous, il y a encore quelqu'un, bien sûr Nicolas qui ne pouvait pas se nommer lui-même, en temps que Vice-président, je voudrais le remercier chaleureusement parce qu'en fait, il n'a pas trop abusé de mes talents de suppléance. Il était fidèle au poste pendant quatre ans, il n'a pas loupé une séance. En notre nom à tous, j'aimerais le remercier pour son professionnalisme, son enthousiasme inoxydable, toujours « au taquet » et aussi la sérénité qu'il a su instaurer dans nos débats. C'est vrai que par ta formation de juriste, tu as mis la barre assez haut, ce sera peut-être difficile pour ton successeur, mais bon on verra, l'avenir nous le dira. Nicolas, nous te souhaitons le meilleur pour ta carrière future et te disons à bientôt ; à bientôt pourquoi, car quand on a le virus de la politique très jeune, le virus se réactive toujours une fois ou l'autre. »

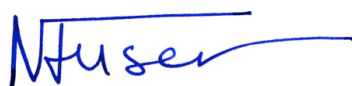
M. N. Huser entame le discours du président du Conseil général [reprise intégrale des propos de M. N. Huser]

« Il y a 4 ans, la majorité d'entre vous n'a pas eu froid aux yeux en me confiant, malgré mon jeune âge, la lourde tâche de vous conduire durant cette législature. Sachez que j'ai pris très à cœur cette mission. J'avais surtout à cœur de vous prouver que vous aviez fait le bon choix. J'espère avoir su mener à bien cette tâche. A mon sens, il en résulte un constat clair : le Conseil général est devenu une institution qui fonctionne de mieux en mieux et sur laquelle il faut dorénavant compter, avant tout grâce à votre engagement. Dans ces circonstances, j'ai eu le plaisir et la fierté de susciter ou d'accompagner maintes réalisations qui m'on valu de toutes parts de nombreux messages de soutien et d'encouragement, ce qui m'a toujours profondément ému. Je vous remercie de la confiance témoignée et c'est avec la satisfaction du devoir accompli que je rejoins les rangs des citoyens ordinaires, demeurant néanmoins fortement impliqué dans la vie locale. Dès lors, je me réjouis de vous retrouver lors des nombreuses activités organisées tant par nos sociétés culturelles et sportives que par la collectivité publique. Je souhaite aux nouveaux élus beaucoup de plaisir dans l'exercice de leur fonction ô combien passionnante malgré sa complexité. Ils auront pour mission de conduire de grandes réformes, notamment en matière d'aménagement du territoire et des constructions, mais surtout de mettre tout en œuvre pour maintenir l'attractivité de la Commune qui nous est chère. Enfin, je souhaite à chacune et à chacun d'entre vous de belles fêtes de fin d'année ainsi qu'une heureuse année 2017, riche en découvertes et en rencontres, propice à la réalisation de vos aspirations. Pour conclure, j'emprunte à George Bernar Shaw, écrivain et philosophe irlandais, cette constatation pleine de bons sens : « Certains voient les choses telles qu'elles sont et se demandent simplement

pourquoi. D'autres rêvent de choses telles qu'elles n'ont jamais existé et se disent : pourquoi pas. » Alors nous, femmes et hommes politiques, tâchons d'appartenir à cette deuxième catégorie, car il faut bien à un moment donné bousculer les certitudes et imaginer que l'avenir puisse être meilleur que le présent si nous voulons apporter notre contribution à la société. C'est en ces termes que je clos la dernière séance plénière ordinaire du Conseil général de la législature. Je vous remercie et vous convie toutes et tous à rester pour l'apéritif. »

Fin de séance : 22 :44

Ainsi fait à Vétroz, le 25 février 2017



NICOLAS HUSER

Président du Conseil général



JEAN-FRANCOIS FAVRE

Secrétaire du Conseil général